

textes spécialisés; et \$3.3 millions (\$1.2 million) sous forme de subventions concertées au titre de projets à grande échelle de recherche et d'édition.

Dans le domaine des arts, le Conseil a dépensé \$32.6 millions (\$30.4 millions), dont \$4.5 millions (\$3.5 millions) pour des subventions à des particuliers et \$28.1 millions (\$26.0 millions) pour des subventions à des organismes. L'ensemble des subventions dans le domaine des arts comprenait \$7.7 millions (\$7.0 millions) pour la musique et l'opéra, \$7.8 millions (\$7.2 millions) pour le théâtre, \$3.5 millions (\$3.2 millions) pour la danse, \$3.6 millions (\$3.0 millions) pour les arts visuels et la photographie, \$755,000 (\$756,000) pour la Banque d'œuvres d'art, \$5.8 millions (\$5.2 millions) pour la création littéraire, la publication et la traduction; \$1.5 million (\$1.3 million) pour la production de films et d'enregistrements vidéo; et \$2.0 millions (\$1.2 million) pour l'Office des tournées.

Dans le cadre du programme Explorations, le Conseil a dépensé \$1.3 million pour aider à financer des projets concernant l'héritage culturel et historique du Canada et des projets d'innovation visant à explorer de nouvelles formes d'expression et de créativité dans les arts, les humanités et les sciences sociales.

Le Conseil des Arts administre, au nom du gouvernement canadien, des programmes d'échanges culturels et scolaires avec 37 pays. Il administre en outre ses propres programmes d'échanges annuels de chercheurs en sciences humaines aux termes d'ententes conclues avec l'URSS, la France et le Japon. Dans le domaine des arts, chaque année deux artistes canadiens peuvent aller étudier la musique, le ballet ou le théâtre en Union soviétique aux termes de l'accord général sur les échanges entre le Canada et l'URSS.

Grâce au fonds provenant de la succession I. W. Killam, le Conseil des Arts a créé en 1967 les subventions Killam pour aider des intellectuels canadiens de haut calibre qui se livrent à des travaux de recherche extrêmement importants en raison de leurs ramifications. En 1976-77, 34 subventions d'un montant global de \$1.1 million ont été accordées au titre de ce programme. L'année précédente, 45 subventions d'une valeur de \$1.1 million avaient été octroyées.

Le Conseil attribue chaque année trois prix d'une valeur de \$20,000 chacun financés grâce à un fonds créé par la Fondation Molson. Dans le domaine des lettres, les Prix littéraires du gouverneur général, pour lesquels les fonds sont fournis par le Conseil, sont attribués chaque année à six écrivains canadiens. En outre, le Conseil décerne deux prix de traduction pour les meilleures traductions française et anglaise d'ouvrages canadiens durant l'année et deux prix littéraires pour les meilleurs ouvrages français et anglais pour enfants au cours de l'année. Commandités par leurs gouvernements respectifs et par le Canada, le Prix littéraire Canada-Australie et le Prix littéraire Canada-Belgique sont décernés tous les deux ans par le Conseil à un écrivain de chaque pays. En outre, le Conseil commandite, de concert avec Radio-Canada, un concours national annuel à l'intention des jeunes compositeurs.

Le Conseil fournit des fonds et des services de secrétariat à la Commission canadienne pour l'Unesco (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture). La Commission sert d'organisme de liaison apolitique entre l'Unesco et les organismes canadiens publics et privés qui s'intéressent à l'éducation, aux sciences, à la culture et aux communications. Elle administre en outre un modeste programme interne en vue de promouvoir les objectifs de l'Unesco et de collaborer avec des organismes canadiens à des activités visant les mêmes objectifs. Elle administre le Centre canadien d'information sur la recherche en communications, centre national d'échange de données sur la politique, la recherche, les ressources et les activités en matière de communications. Elle administre également le programme de subventions du Conseil à la représentation internationale pour les voyages des Canadiens qui exercent une activité à titre de hauts fonctionnaires ou de membres de conseils auprès d'organisations internationales non gouvernementales spécialisées dans les arts ou les sciences humaines.

7.8.2 Le Centre national des arts

En 1966, le Parlement a adopté la Loi sur le Centre national des arts, créant une société chargée de diriger et d'entretenir le Centre, de développer les arts de la scène dans la